



# Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

# Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life - série I

16 avril 2019

Le présent document contient des renseignements importants que vous devez connaître au sujet du Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life série I. Le prospectus simplifié du fonds présente des renseignements plus détaillés. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., au 1-877-344-1434 ou à info@placementsmondiaux sun life.com, ou visitez le site www.placementsmondiauxsunlife.com.

Avant d'investir dans un fonds, déterminez s'il cadre avec vos autres placements et s'il correspond à votre degré de tolérance aurisque.

_	~						
Bro	H	2	n	0	r	-	11
Bre		а	μ	$\overline{}$	ш	Ļ	u

SUN566 Code du ou des fonds : (Série I) 28 novembre 2008 Date de lancement de la série :

Valeur totale du fonds au 28 février 2019 : 392,6 millions de dollars Ratio des frais de gestion (RFG):

Gestionnaire de fonds : Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. Placements mondiaux Sun Life Gestionnaire de portefeuille :

(Canada) inc.

MFS Investment Management Canada Limited; Sous-conseiller(s):

MFS Institutional Advisors, Inc.

Annuellement, décembre Distributions: Négociable

Placement minimal:

# Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions canadiennes de croissance. Le fonds peut investir dans des titres de participation mondiaux ou d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres d'émetteurs étrangers.

Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des placements du fonds au 28 février 2019. Les placements du fonds changeront.

# Dix principaux placements (au 28 février 2019)

1.	Banque Royale du Canada	6,0 %		
2.	La Banque Toronto-Dominion	5,9 %		
3.	Enbridge Inc.	4,0 %		
4.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,9 %		
5.	La Banque de Nouvelle-Écosse	3,7 %		
6.	Suncor Energy Inc.	3,3 %		
7.	TransCanada Corporation	3,0 %		
8.	Chemin de fer Canadien Pacifique Itée	3,0 %		
9.	Canadian Natural Resources Ltd.	2,4 %		
10.	Société Financière Manuvie	2,3 %		
Pou	rcentage total des dix principaux placements	37,5 %		
Nor	Nombre total de placements			

## Répartition des placements (au 28 février 2019)



## Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une des façons d'évaluer le risque consiste à regarder dans quelle mesure le rendement du fonds change avec le temps. C'est ce qu'on appelle la «volatilité».

En général, les fonds plus volatils présentent des rendements qui fluctuent davantage avec le temps. Ils sont plus susceptibles de vous faire perdre de l'argent, mais également de présenter des rendements plus élevés. Les fonds moins volatils ont tendance à présenter des rendements qui fluctuent peu avec le temps. En règle générale, ils présentent des rendements moindres et sont moins susceptibles de vous faire perdre de l'argent.

## Niveau de risque

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. a déterminé que la volatilité de ce

Le niveau de risque est déterminé en fonction de la fluctuation du rendement d'un fonds au fil des ans. Il ne constitue pas une indication de la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer avec le temps. Un fonds présentant un faible niveau de risque peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque d'un fonds et les risques particuliers pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, lisez la section "Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?" du prospectus simplifié du fonds.

## Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer l'argent investi.



## Ouel a été le rendement du fonds?

Cette section vous montre le rendement des parts de la Série I du fonds pour les 10 dernières années civiles. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement de la série.

### Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des parts de la Série I du fonds pour chacune des 10 dernières années civiles. La valeur de la série a baissé pendant 1 des 10 années indiquées. La fourchette de rendements et les changements d'une année à l'autre peuvent vous aider à déterminer le degré de risque du fonds. Toutefois, ces renseignements ne donnent aucune indication quant au rendement futur du fonds.

\* Les rendements pour la présente année civile ne sont pas disponibles, car aucun épargnant n'a souscrit des parts de cette série pour une année civile entière.



## Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau montre le meilleur et le pire rendement des parts de la Série I du fonds sur une période de trois mois au cours des 10 dernières années. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer à l'avenir. Déterminez la perte que vous pourriez assumer sur une courtepériode.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant :	Si vous investissez 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	9,0	31 octobre 2013	Votre rendement augmenterait pour atteindre 1 090 \$
Pire rendement	-8,9	31 décembre 2018	Votre rendement diminuerait pour atteindre 911 \$

#### Rendement moyen

Au 28 février 2019, une personne qui a placé 1 000 \$ dans des parts de la Série I du fonds depuis sa création (2 avril 2012) a maintenant 1 998 \$. Cela représente un taux de rendement composé annuel de 10,5 %.

# À qui le fonds est-il destiné?

## Épargnants qui :

- Veulent ajouter à leur portefeuille de placements un fonds d'actions canadiennes doté de caractéristiques axées sur la croissance.
- Investissent à long terme.
- Peuvent tolérer un risque de placement moyen.

N'investissez pas dans ce fonds à moins d'être prêt à accepter la perte potentielle d'une partie de votre placement ou si vous avez un horizon de placement à court terme.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez dépend des lois fiscales en vigueur là où vous vivez, ainsi que du fait que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas qui si vous détenez les parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez au comptant ou que vous les réinvestissiez.

# Combien cela coûte-t-il?

Le tableau suivant présente les frais que vous pourriez payer si vous achetez, possédez ou vendez des parts du Série I. Les frais — y compris les commissions — peuvent varier selon les séries d'un fonds et selon les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter un représentant à recommander un placement plutôt qu'un autre. Demandez s'il existe d'autres séries, fonds ou placements qui pourraient vous convenir à un coûtmoindre.

## 1. Frais de souscription

Aucuns frais de souscription ne sont payables à la société de votre représentant pour cettesérie.

# 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement dufonds.

Au 31 décembre 2018, la date du plus récent rapport de la direction sur le rendement du fonds, les frais de la série représentaient0,09 % de sa valeur. Cela représente approximativement 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée.

	Taux annuel (en pourcentage de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'administration et des frais d'exploitation dufonds.	0,06 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais d'opération du fonds.	0,03 %
Frais du fonds	0,09 %



Renseignements supplémentaires concernant la commission de suivi Aucune commission de suivi n'est payable pour cettesérie.

#### 3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez, dans le cadre d'une substitution, des parts de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Vous négociez et payez les frais de gestion directement auprès de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pour cette série de parts. Les frais de gestion ne dépasseront pas un taux annuel de 1,50 %.
Frais d'opérations à court terme	Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des parts du fonds ou vous échangez des parts du fonds dans le cadre d'une substitution, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander, pour le compte du fonds, des frais d'opération à court terme correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts rachetées ou ayant fait l'objet de la substitution.
Frais de substitution	Les courtiers peuvent vous demander des frais allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez, dans le cadre d'une substitution, contre des parts d'un autre fonds.
Frais d'insuffisance de fonds	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (de30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votrecompte.
Frais de messagerie ou de virement électronique	Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi.

# Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez :

- de vous retirer d'un contrat d'achat d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'apercu du fonds, ou
- un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

# Renseignements

Communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information. Ces documents et la fiche de renseignements sur le fonds constituent les documents juridiques dufonds.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. 1, rue York Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais: 1-877-344-1434

Courriel: info@placementsmondiauxsunlife.com Internet: www.placementsmondiauxsunlife.com

Pour en savoir plus sur les organismes de placement collectif, lisez la brochure Comprendre les organismes de placement collectif, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.securities-administrators.ca.